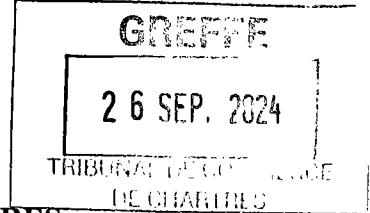


Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHARTRES - 2801 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 11/10/2024 - P2024/000055 - 1998 B 00071 - 417 719 093 - "A
LA BOTTE D'OR"

SCP Thierry VINCENT
Société d'Avocats



Requête
à Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de CHARTRES
en vue d'obtenir une prorogation du délai de réunion
de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice 2024

Le soussigné : Thierry VINCENT, Avocat associé de la SCP Thierry VINCENT, société d'Avocats inscrite au Barreau de CHARTRES, 16, place des Epars, Immeuble Babylone, 28000 CHARTRES

agissant pour la société A LA BOTTE D'OR, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, ayant son siège social à CHARTRES (28000), 18, rue du Cygne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHARTRES sous le numéro 417 719 093,

A l'honneur de vous exposer que ladite société ayant clôturé le 29 février 2024 les comptes de son exercice social, la gérance devait, conformément aux articles L 225-100 et R225-64 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 31 août 2024, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, Monsieur Pierre RIGAUT, gérant et associé de la société, est décédé le 2 mars 2024 et la déclaration d'option relative à sa succession est intervenue le 9 septembre 2024. Cette déclaration notariée de succession détermine que la veuve de Monsieur Pierre RIGAUT, également associée de la SARL A LA BOTTE D'OR, opte pour hériter de l'usufruit des biens de Monsieur Pierre RIGAUT, qui comprennent 125 parts sociales sur les 500 composant le capital social de la SARL A LA BOTTE D'OR.

Il convient donc de réunir une délibération qui répartira les 125 parts sociales de Monsieur Pierre RIGAUT entre ses héritiers, qui sont tous actuellement associés de la société A LA BOTTE D'OR, qui modifiera donc la répartition des parts sociales au sein du capital social de la société, modifiera les statuts et nommera un nouveau gérant.

Ensuite il sera possible de réunir une délibération qui aura pour ordre du jour d'approuver les comptes sociaux 2024 de la SARL A LA BOTTE D'OR.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, à titre exceptionnel, conformément aux articles L 225-100 et R225-64 du Code de commerce, prolonger au 31 décembre 2024 au plus tard le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Fait à Chartres
Le 26 septembre 2024

Thierry VINCENT

Pièces jointes : Statuts de la SARL A LA BOTTE D'OR, Kbis, bilan au 31.02.2024 et acte notarié d'option.

16, place des Epars – Immeuble Babylone - 28000 CHARTRES
02.37.34.36.74 – 06.14.32.55.66 – Mail : t.vincent@societe-avocats.fr

Membre d'une association de gestion agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

RCS CHARTRES 501 724 991 - N° SIRET 501 724 991 000036



TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES
22 boulevard Chasles - 28000 CHARTRES

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, François ROBINET, Président du Tribunal de Commerce assisté de Maître Sébastien FERTRÉ, greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

"A LA BOTTE D'OR" SARL, dont le siège social est situé 18 rue DU CYGNE 28000 CHARTRES, immatriculée au RCS Chartres 417 719 093 représentée par Monsieur Pierre RIGAUT, gérant, assisté de Maître Thierry VINCENT, Avocat, 16 place Des Épars 28000 CHARTRES,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 29/02/2024

Vu les dispositions des articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce,,

EN CONSEQUENCE,

PROROGEONS jusqu'au 31/11/2024 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 29/02/2024 de la société "A LA BOTTE D'OR" SARL, dont le siège social est situé 18 rue DU CYGNE 28000 CHARTRES, immatriculée au RCS Chartres 417 719 093 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe à la charge de la partie requérante et les liquidons à la somme de 32.32 Euros TTC.

Fait à CHARTRES le 01/10/2024

Le greffier

Sébastien FERTRÉ



Le Président du Tribunal de Commerce

François ROBINET



Pour expédition certifiée conforme à l'original

